



Article 1 – Titre

Le District du Morbihan organise sur son territoire une compétition appelée Coupe du Morbihan Futsal Seniors Homme.

Article 2 – Engagement

2.1 L'épreuve est ouverte à tous les clubs dont une équipe dispute régulièrement le championnat départemental. Il sera autorisé une équipe maximum par club.

2.1 Les clubs ne pourront aligner plus de **3 joueurs** ayant pris part aux trois dernières rencontres de niveau supérieur (Les 3 dernières rencontres jouées au niveau régional 1 ou régional 2).

Article 3 – calendrier

3.1 Les équipes engagées disputent obligatoirement cette compétition suivant le calendrier établi par la commission.

3.2 En cas de match remis la commission choisit en 1^{er} lieu l'inversion de la rencontre. Et en second lieu dans la mesure du possible parmi les dates libres du calendrier.

Article 4 – système de l'épreuve

4.1 La coupe se déroulera dans la 1^{ère} phase par groupe (2 poules de 5 et une poule de 4),

Il sera attribué 3 points au vainqueur, 1 point en cas de match nul et 0 point au vaincu.

Les équipes ayant terminé avec le même nombre de points seront départagées de la manière suivante :

1°) goal average particulier

2°) goal average général

3°) meilleure attaque

A la fin de la phase de poules, les 3 premiers des Poules A et B et les 2 premiers de la Poule C sont qualifiées pour les ¼ de finale.

Forfait d'une équipe lors de la phase de poule

Les résultats obtenus par cette équipe lors des autres matches seront annulés afin de respecter l'équité sportive et une pénalité financière de 25€ sera appliquée.

Quart et Demi-finales :

Tirage intégral. Les rencontres se dérouleront sur le terrain du 1^{er} club tiré au sort.

En cas d'égalité, une prolongation de 2 fois 5 minutes (chrono défilant) sera mise en place ; si toujours pas de vainqueur, une séance de tirs aux buts mort subite désignera le vainqueur pour la finale qui se déroulera le 12 ou 19 mai 2023 sur le terrain du dernier vainqueur de la coupe du Morbihan (St Co Locminé)

4.2 Les équipes sont composées de 5 joueurs dont 1 gardien de but.

4.3 Le nombre de joueurs remplaçants pouvant figurer sur la feuille de match est de 7.

4.4 Si une équipe réunie moins de 3 joueurs sur le terrain gardien de but compris le match doit être arrêté et perdu par pénalité.

4.5 Le match ne peut commencer que si les 2 équipes disposent sur le terrain 5 joueurs dont 1 gardien.

Article 5 – feuille de match

FMI obligatoire en cas de problème, chaque club recevant devra fournir une feuille de match au début de la rencontre sur laquelle devra figurer les joueurs participants remplaçants compris et devra la faire parvenir dans les 48 heures au District.

Article 6 – arbitrage

Les frais d'arbitre sont réglés par les 2 clubs.

Article 7 – application du règlement

Tous les cas non prévus dans le règlement seront tranchés par les commissions compétentes.